

LA NEWSLETTER DU CDD

EDITO : Le mois de Mai est traditionnellement un mois heureux, où chacun offre son Brin de Muguet à ses proches, ses amis, ses collègues ... Alors malgré cette crise, nous ne dérogeons pas à cette tradition, et au travers de notre Newsletter, les Membres du Comité Départemental du Dauphiné vous offrent ces quelques Brins de Muguet, afin qu'ils vous portent Bonheur tout au long de la Saison. En espérant qu'ils vous trouvent toutes et tous en bonne santé. Des jours meilleurs nous attendent bientôt. Soyons patient...

EGLISE DE VERMELLE



Les Saisons de Vermelle se préparent d'une année sur l'autre, mais comme beaucoup de Manifestations, la Crise sanitaire a obligé les Dirigeants de l'Association pour la protection de l'Eglise de Vermelle à annuler l'ensemble de leurs Expositions jusqu'à Juillet. Ainsi, l'Exposition des huiles et encres de **Brigitte MONTANIER**, comme les Sculptures en Terre cuite de sa fille **Flavie**, initialement prévue du **16 au 24 Mai 2020** est **annulée**.

Il en va de même pour l'exposition de peintures abstraites en noir et blanc de **Maurice JAYET**, prévue du **06 au 14 Juin 2020**.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour la suite des Événements mis en place par l'Association pour promouvoir les Pratiques Artistiques et Culturelles au sein de notre Comité Départemental.

En espérant un report pour l'année prochaine de ces Expositions annulées et des rencontres avec ces Artistes.



COMPÉTITIONS GYMNASTIQUE FÉMININE

Le Gym Club Montalieu devait organiser le Championnat Départemental Poussines par Équipe de Gymnastique Féminine le Dimanche 03 Mai 2020.

A cause de la Crise du Covid-19, cette Compétition est **ANNULÉE**, mais l'Association, nous ayant envoyé les Informations, pour notre Newsletter, nous souhaitons la mettre en valeur.








ENTRÉE GRATUITE

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL POUSSINES PAR ÉQUIPE FSCF GYMNASTIQUE FÉMININE

Dimanche 03 Mai 2020
Gymnase de Montalieu
 de 8h00 à 19h00

BUVETTE & PETITE RESTAURATION

Révéler la passion qui vous anime

PARTENAIRES







Renseignements : 06 11 54 35 16



CONCOURS F.S.C.F.

La commission Nationale des Pratiques Artistiques et Culturelles de la FSCF avait lancé au début de l'année un **concours d'Arts plastique** : **Im@ge.BD**, afin de valoriser la créativité des jeunes des catégories **7-12ans** et **13-18ans**.

Cette édition est prolongée !

vous devrez créer une, deux ou trois images avec les techniques traditionnelles ou innovantes de la Bande Dessinée !

Cette édition spéciale prolonge la 1ère édition et permet de concourir pour deux nouveaux thèmes en 2020 :



édition spéciale : **"Mon activité sportive ou culturelle en confinement"**

édition spéciale : **"Merci aux soignants"**

Ainsi que le thème d'origine : 1ère édition : **"Plus tard, j'veux être clown !"**

Au regard de la crise sanitaire, la FSCF s'engage à verser 1 euro pour chaque image reçue afin d'abonder le fonds de solidarité de la fédération à destination du personnel hospitalier !

Prenez votre mine, votre stylo ou votre pinceau, et épauliez le corps hospitalier français grâce à vos dessins !

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL 2020

Depuis le **1er avril**, les Associations affiliées à la FSCF peuvent, dans le cadre du **Projet Sportif Fédéral 2020 (PSF)**, déposer leurs demandes de subvention.

Vous retrouverez, ci-après, la page internet dédiée à cette campagne précisant la procédure, les orientations, les modalités, le calendrier de mise en œuvre ainsi que tous les documents relatifs au PSF :



<https://www.fscf.asso.fr/projet-sportif-federal-psf>.

Il vous est proposé 3 Orientations :

- **Promotion du Sport Santé**
- **Développement de l'éthique et citoyenneté**
- **Développement de la Pratique**

Vous pouvez également vous rapprocher de votre Comité Départemental pour tous renseignements :

Tel : 04.37.03.84.73

ATTENTION VOUS AVEZ JUSQU'AU 10 MAI 2020 POUR DÉPOSER VOTRE DOSSIER SUR VOTRE COMPTE ASSO.

IMPORTANT

Le Comité Départemental du Dauphiné reste actif et attentif à toutes vos demandes et interrogations. Estelle, depuis chez elle, afin de protéger la santé de chacun, vous répond. Vous pouvez la joindre :

Tel : 04.37.03.84.73 - secretariat-cdd@fscfdauphine.fr

GESTES BARRIÈRE & ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

GESTES BARRIÈRE & ATTESTATION DE DÉPLACEMENT QUE VOUS POUVEZ IMPRIMER

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- SI VOUS ÊTES MALADE Porter un masque chirurgical jetable**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

0 800 130 000

LES INFORMATIONS UTILES

0 800 130 000

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ?

QUELS SONT LES SIGNES ?

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1 : Cas isolés sur le territoire

STADE 2 : Extension de cas groupés sur le territoire national

STADE 3 : Le virus circule sur tout le territoire

STADE 4 : Accompagnement de retour à normale

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Nom et prénom :

Né(e) le :

À :

Demander :

Je sollicite que mon déplacement soit très strictement autorisé à l'occasion de l'activité suivante :

- Déplacement vers le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, familiale ou indispensable à l'exercice d'activités ou pour des obligations visées dans les décrets susmentionnés.
- Déplacement pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle ou des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées dans les décrets susmentionnés.
- Consultation et soins ne pouvant être assurés à distance et regroupant des patients, consultations et soins des patients, autres d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour assister aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements bref, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, les cas à l'exception des personnes vulnérables des personnes, à l'exception de toute pratique sportive collective et de toute présence aux écoles maternelles, dès la fermeture à 18h, les écoles des personnes vulnérables dans un rayon maximal, sur un parcours des services de proximité.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : / /

Date et heure de validité de cette attestation (obligatoire) :

Signature :

Les personnes signataires de cette attestation sont responsables de son utilisation et de son respect. Elles déclarent avoir lu et compris les modalités d'application de l'article 3 du décret susmentionné. Elles déclarent être en mesure de respecter les mesures d'hygiène et de sécurité recommandées par les autorités de santé publique. Elles déclarent être en mesure de respecter les mesures de confinement des personnes vulnérables et de ne pas participer à des rassemblements de personnes vulnérables.